

Dossier d'inscription Accueil de loisirs et Périscolaire Année 2023 / 2024

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver, ci-joint, un dossier d'inscription pour l'année scolaire **2023/2024** concernant l'accueil de loisirs et le périscolaire Familles Rurales Beautheil, à nous retourner dument complété et signé au plus tard le **Lundi 30 juin 2023.**

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Celui-ci comporte :

- La fiche de renseignements famille.
- La fiche sanitaire de liaison (une par enfant).
- Le formulaire « Autorisations ».
- Le planning d'inscription pour l'année (si possible) ou pour le mois de septembre 2023.
- La fiche d'adhésion à l'association Familles Rurales avec le chèque de 25€
- Le règlement intérieur signé.

Documents à nous fournir avec :

- La copie des pages correspondantes aux vaccinations sur le carnet de santé ou une attestation du médecin spécifiant que l'enfant est à jour de ses vaccins (pour chaque enfant).
- L'attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile extra-scolaire au nom de l'enfant.
- Une attestation du coefficient familiale de la CAF ou de la MSA datée de moins de 6 mois.
Si vous ne souhaitez pas nous transmettre ce document, le tarif maximum sera appliqué.
- L'attestation manuscrite de refus du droit à l'image le cas échéant.

Les familles ne fournissant pas de dossier complet ne pourront pas avoir accès à l'accueil de loisirs et au périscolaire Familles Rurales de Beautheil-Saints.

Tous changement concernant la situation familiale devra être signalé au plus vite.

FICHE DE RENSEIGNEMENT FAMILIALE

Accueil Périscolaire de Beautheil Et centre de loisirs de Saints

Photo(s) du ou des enfants

INFORMATIONS SUR LES ENFANTS

Nom	Prénom	Sexe F - M	Date de naissance	Lieu de scolarisation	Classe

INFORMATIONS FAMILIALES ET ADMINISTRATIVES

Situation des parents : (Rayer les mentions inutiles)

Célibataire - Vie maritale - Pacsés - Mariés - Séparés - Divorcés – Veuf

IDENTITE du parent 1	IDENTITE du parent 2
Nom et Prénom : Profession : Nom de l'Employeur : Adresse du domicile : Tél. Fixe : Tél. Portable : Tél. Professionnel : Email :	Nom et Prénom : Profession : Nom de l'Employeur : Adresse du domicile : Tél. Fixe : Tél. Portable : Tél. Professionnel : Email :

Enfant(s) en garde alternée :

OUI NON (si oui remplir 2 fiches de renseignements différentes et 2 fiches de réservations différentes)

Personnes à contacter et/ou autorisées à venir chercher l'enfant en cas d'urgence ou

d'indisponibilité des parents (Présentation d'une pièce d'identité)

Nom : Prénom : Qualité : Tél :

Nom : Prénom : Qualité : Tél :

Nom : Prénom : Qualité : Tél :

Nom : Prénom : Qualité : Tél :

INFORMATIONS ALIMENTAIRES : (si OUI, préciser quel(s) enfant(s) ?)

Sans Porc : Oui Non Lequel ?.....

Végétarien : Oui Non Lequel ?.....

Allergies Alimentaires : Oui Non

Lesquelles ?.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne,

Je soussigne(e) M /Mme....., déclare exacts les renseignements donnés ci-dessus et m'engage à respecter le règlement intérieur, dont un exemplaire m'a été remis.

A Le.....

Signature(s) du (ou des) représentants légaux

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ANNEE 2023/2024

I – Enfant :

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Garçon : Fille : Ecole fréquentée : Classe fréquentée :

II - Vaccinations obligatoire (pour toutes structures accueillant des mineurs)

Joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé, ou une attestation du médecin spécifiant que l'enfant est à jour de ses vaccins.

Si l'enfant n'est pas vacciné, fournir une attestation du médecin précisant les raisons de la non-vaccination de l'enfant.

III – Renseignement médicaux concernant l'enfant :

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

Rubéole <input type="checkbox"/>	Varicelle <input type="checkbox"/>	Angine <input type="checkbox"/>	Rhumatisme <input type="checkbox"/>	Scarlatine <input type="checkbox"/>
Coqueluche <input type="checkbox"/>	Otite <input type="checkbox"/>	Asthme <input type="checkbox"/>	Rougeole <input type="checkbox"/>	Oreillon <input type="checkbox"/>

IV – Informations alimentaires :

Allergies alimentaires : Non oui si oui précisez :

Régimes alimentaires : Non oui si oui précisez :

(Sans porc, végétarien, sans gluten,)

V – Informations médicales :

PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : non oui si oui précisez :

Fournir une copie ainsi que le traitement correspondant.

Allergies médicamenteuses : non oui si oui précisez :

Autres allergies : non oui si oui précisez :

Recommandations utiles des parents (maladie, accident, lunettes, appareil dentaire,)

VI – Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Téléphone : Domicile :

Portable parent 1 : travail parent 1 :

Portable parent 2 : travail parent 2 :

VII – Personnes majeur autorisées :

J'autorise les personnes majeures, ci-dessous à venir chercher mon enfant (une pièce d'identité sera demandée)

Nom	Prénom	Lien de parenté	Numéro de téléphone

VIII – Médecin traitant :

Nom : Téléphone :

IX – Assurance Responsabilité civile :

Nom de la compagnie : Numéro de contrat :

Adresse :

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'ALSH à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, transport d'urgence, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaire par l'état de l'enfant.

Fait à : Le

Signature des responsables légaux de l'enfant

AUTORISATIONS / ENGAGEMENTS

Je soussigné(e)s parents de(s) l'enfant(s)
..... , déclare sur l'honneur, avoir le plein exercice de l'autorité parentale et atteste l'exactitude des renseignements suivants :

- **Autoriser ou ne pas autoriser ***, l'utilisation des photos ou vidéos prises lors des temps d'animations en périscolaire, accueil de loisirs, sur lesquelles pourrait figurer mon (mes) enfant(s). Si cas contraire, signaler par écrit votre refus à la direction de l'accueil de loisirs.
- Autoriser la collecte et la conservation des données informatiques personnelles et de santé nécessaires à la constitution du dossier, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Autoriser la direction à prendre toutes les dispositions utiles, en cas d'urgence, en vue de la mise en œuvre des traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer,
- Autoriser mon (mes) enfant(s) à participer aux diverses activités et sorties organisées par l'accueil de loisirs.
- Autoriser seulement les personnes habilitées (mentionnées sur la fiche famille) à venir chercher mon enfant.
- M'engager à prévenir la direction de l'accueil en cas d'absence inhabituelle de mon enfant (maladie) dans les plus bref délai.
- M'engager à prendre connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et le respecter.
- M'engager à venir accompagner mon (mes) enfant(s) jusque l'enceinte de l'accueil de loisirs et à signer la feuille d'émargement.

Fait à

Le

Signature(s) du (ou des) représentants légaux (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Règlement Intérieur

Accueil Périscolaire à Beautheil et Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) à Saints

Article 1- Objet

L'Accueil Périscolaire à Beautheil et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Saints sont gérés par Familles Rurales, Association de Beautheil. Ce sont des lieux d'accueils, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société, pouvant accueillir les enfants scolarisés de l'école maternelle à l'école primaire domiciliés au sein de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Il est déclaré auprès de la DRAJES (les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sport).

Familles Rurales Association de Beautheil est affiliée à Familles Rurales Fédération de Seine et Marne.

L'Accueil Périscolaire et l'ALSH mettent en œuvre le projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation qui découle du projet éducatif rédigé par la Fédération National Familles Rurales et validé par la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie pour l'ALSH.

Le présent règlement intérieur a pour objet d'organiser les relations entre l'Accueil Périscolaire de Beautheil et l'ALSH de Saints, ci-après et le ou les titulaires de l'autorité parentale sur l'enfant concerné par les services proposés, ci-après désigné(s) « les Parents ».

Le présent règlement intérieur définit les conditions d'inscription et les modalités pratiques de fonctionnement de l'accueil périscolaire, l'ALSH pour les mercredis et les vacances scolaires.

Article 2- Modalités d'inscription et documents à fournir

Il est obligatoire de compléter un dossier d'inscription et de l'accompagner des documents demandés (voir page de garde du dossier d'inscription). **Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.** Celui-ci sera à renouveler chaque année scolaire (entre mai et juin). Les enfants doivent être scolarisés en école maternelle ou primaire sur la commune pour le périscolaire et sur la communauté d'agglomération Coulommiers pays de Brie pour les mercredis et vacances.

Le dossier d'inscription

Pour toute inscription, les tuteurs légaux doivent fournir un dossier téléchargeable sur le site :

www.famillesrurales.org/beautheil

Ou, à retirer au périscolaire, 3 bis rue de la mairie 77120 Beautheil-Saints aux heures d'ouverture de celui-ci.

Une inscription est valable que si le dossier d'inscription est **complet**.

Pour obtenir la réinscription de votre ou vos enfant(s), les factures concernant l'année scolaire écoulé **doivent être réglées**.

Les familles ne fournissant pas ces informations, ne pourront pas avoir accès à l'accueil périscolaire et à l'ALSH.

Tout changement concernant la situation familiale ou professionnel devra nous être signalé rapidement.

Les inscriptions de dernière minutes occasionnelles sont acceptées sous réserve de place et uniquement par écrit (mail ou texto).

Article 3– Fonctionnement général

L'arrivée et le départ des enfants

L'enfant ne peut quitter l'accueil périscolaire ou l'ALSH, qu'accompagné d'une personne dument habilitée, figurant sur le dossier d'inscription ou bénéficiant d'une autorisation écrite préalablement remise par les parents ou la personne bénéficiant de l'autorité parentale. L'émargement des parents lors de l'entrée et à la sortie des accueils est obligatoire pour valider le transfert de responsabilité. Aucun mineur ne sera autorisé à récupérer un autre mineur. Nous vous rappelons que le trajet du domicile à nos structures sont sous la responsabilité des parents.

Si aucune de ces personnes ne se présente pour venir chercher l'enfant et si les Parents ne peuvent être joints, la directrice contactera la gendarmerie et/ou le Maire.

Les inscriptions :

- **Pour le périscolaire :** les inscriptions peuvent être faites à l'année, dès le mois de juin précédent, ou au mois au plus tard le 25 du mois précédent, les inscriptions à la semaine pour les parents qui n'ont pas d'autres solutions sont acceptées mais les feuilles de réservations doivent être transmises au plus tard le mercredi soir selon les places disponibles.
- **Pour les mercredis :** les inscriptions doivent être faites à l'année, les inscriptions au mois pour les parents qui n'ont pas d'autres solutions sont acceptées mais les feuilles de réservations doivent être transmises au plus tard deux semaines avant la fin du mois précédent, selon les places disponibles. **Les enfants devront être inscrits minimum 2 mercredis par mois.**
- **Pour les vacances :** les inscriptions doivent être faites au plus tard 2 semaines avant les vacances, selon les places disponibles. Les enfants devront être inscrits minimum 3 jours par semaine d'inscription. Les enfants seront accueillis en fonction des places disponibles (capacité d'accueil) en priorisant les enfants dont les 2 parents travaillent, même si les inscriptions sont réalisées dans les délais.

En cas de conflits familiaux et notamment si les parents sont séparés, ils devront remettre à la directrice la copie du document officiel indiquant clairement le mode de garde de l'enfant et fournir un calendrier précis quant au suivi de celui-ci. Si la séparation n'est pas encore passée en jugement il nous faudra un document signé des 2 représentants légaux sur l'organisation du choix.

Article 4- Horaires et Lieux

Périscolaire du matin	Périscolaire du soir	Mercredis	Vacances
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Mercredi	Jours de vacances
Accueil des enfants de 7h à l'heure de l'école	Départ des enfants de la sortie de l'école à 19h (au plus tard)	Accueil de 7h à 9h Départ de 17h à 19h (au plus tard)	Accueil de 7h à 9h Départ de 17h à 19h (au plus tard)
Périscolaire 3 bis rue de la mairie 77120 Beautheil		ALSH 22 grande rue 77120 Saints	

A la sortie de l'école, le soir et le mercredi une collation commune est servie aux enfants. Le mercredi et les vacances les repas des enfants seront servis à la cantine de l'école de Saints.

Lorsque des sorties ou des intervenants sont prévus, pendant les vacances, les parents sont informés dès que possible. Le repas est fourni.

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel : directeur et animateurs qualifiés.

Article 5 - Absences de l'enfant

En cas d'**absence prévue ou imprévue** de leur enfant pendant une période où il est inscrit, les Parents doivent en informer la directrice ou l'équipe le plus tôt possible par écrit uniquement (mail ou texto).

A noter :

- N° de téléphone du Périscolaire : **01.64.65.87.59**, joignable tous les matins et soirs de 7h à 9h ou de 16h à 19h.
- ou
- N° du portable : **06.80.31.63.08** ou adresse mail « **periscobeautheil@gmail.com** »
- **Pour le périscolaire :** les annulations peuvent se faire jusqu'à 48h à l'avance pour ne pas être facturé.
- **Pour les mercredis :** les annulations peuvent se faire jusqu'à 2 semaines à l'avance pour ne pas être facturé.
- **Pour les vacances :** les annulations peuvent se faire jusqu'à 2 semaines avant le début des vacances pour ne pas être facturé.

En cas d'enfant malade, sur présentation d'un certificat médical (dans les 2 jours), les prestations ne seront pas facturées, sauf le premier jour.

Article 7 - Modalité de facturation et de paiement - Tarifs

La carte d'adhésion à l'association Familles Rurales est à payer à l'inscription, par famille et par an : 25€ pour l'année scolaire en cours.

La facturation est établie chaque début de mois pour le mois écoulé sur la base du **quotient familial** (voir tableau ci-dessous).

- **Pour l'Accueil Périscolaire :**

Lors de l'inscription, la famille doit s'engager dans l'un des forfaits proposés (Matin ou Soir ou Matin et Soir).

Quotient Familial	Forfaits		
	Matin	Soir (goûter inclus)	Matin et Soir (goûter inclus)
A de 0 à 300	2,40 €	3,60 €	5,00 €
B de 300,01 à 600	2,80 €	3,80 €	5,30 €
C de 600,01 à 900	3,40 €	4,40 €	6,10 €
D de 900,01 à 1200	3,60 €	4,80 €	6,30 €
E de 1200,01 à 1500	3,80 €	5,20 €	6,50 €
F + de 1500	4,00 €	5,40 €	6,70 €

- **Pour l'Accueil Mercredi et Vacances scolaires :**

BARÈME	Tarif Journée Vacances ou mercredis
De 0 à 281€	3,53€
De 281,01 à 401€	5,89€
De 401,01 à 513€	8,49€
De 513,01 à 753€	10,60€
De 753 ,01 à 963€	12,38€
De 963,01€ à 1173€	14,14€
De 1173,01 à 1800€	16,97€
De 1800,01 à 2500€	19,22€
Supérieur à 2500,01€	21,45€
Hors CCPC*	38,16€

Pour rappel :

- Pour le mercredis : les familles doivent s'engager à inscrire 2 mercredis par mois au minimum.
- Pour les vacances : les familles doivent s'engager à inscrire 3 jours par semaine au minimum .

Si non respecté, les jours non inscrit seront facturé en plus de l'inscription.

Article 8- Facturation, modes de paiement, attestation fiscale

Les factures sont établies **au mois échu**.

Le règlement de la facture devra être effectué **au plus tard le 15 du mois suivant** :

- Par chèque à l'ordre de Familles Rurales de Beautheil
- En espèces remis en main propre au directeur ou animateur. Un reçu vous sera établi.
- En virement, le RIB est en bas de facture, pensez à préciser le nom de l'enfant.
- Par CESU papier uniquement.

Aucun remboursement ne sera fait sauf sur certificat médical ou cas de force majeure. Le non-paiement des factures pourra bloquer les inscriptions à venir. Si vous rencontrez des difficultés de paiement, nous vous invitons à nous contacter afin de trouver une solution ensemble.

Tous les enfants doivent être partis avant la fermeture de l'accueil **soit 19H**.

Tout retard donne lieu à une amende de 15 euros par enfant. Au bout de trois dépassements d'horaires, nous nous verrons dans l'obligation de résilier l'inscription de l'enfant.

Article 9 - Santé

Allergie, problème spécifique de santé ou handicap

La directrice doit en être informée et mettra tout en œuvre pour favoriser l'accueil de l'enfant.

En cas d'allergie nécessitant un protocole alimentaire particulier et uniquement sur avis médical, les Parents fournissent pour leur enfant le repas et le goûter qui ne leur seront pas facturés.

Les Parents s'engagent à transmettre le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ainsi que le traitement de l'enfant établit au sein de son école.

Maladie ou accident sur le lieu d'accueil, prise de médicaments

En cas d'accident survenant sur le lieu d'accueil, la directrice prévient les pompiers ou l'hôpital le plus proche. En cas de maladie, les Parents ou les personnes désignées sont prévenus.

Le personnel des accueils est autorisé à administrer un traitement médical à l'enfant, uniquement à la demande des Parents et sur présentation d'une ordonnance.

Article 10 - Assurance

Les Parents doivent assurer leur enfant au titre de la responsabilité civile.

L'association Familles Rurales de Beautheil a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de sa responsabilité civile, celle de ses préposés, celle des participants aux activités proposées et couvrant les assurés en cas de dommages corporels occasionnés dans le cadre d'activités proposées et organisées par l'équipe d'animation.

Quand une personne participant aux activités organisées par l'association, subit un préjudice matériel ou corporel et dès lors qu'il apparaît que la responsabilité de l'association est engagée, que ce soit par imprudence ou négligence, les dommages sont couverts.

L'association Familles Rurales de Beautheil décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objet personnel appartenant à l'enfant (jouet, bijou, vêtement, objet de valeur...) qui n'aurait pas été demandé expressément par la structure.

En dehors des heures d'ouverture des accueils et lors des activités exceptionnelles impliquant la présence des familles (fête par exemple), l'équipe d'animation n'est pas responsable des enfants.

Article 11 - Respect des règles de vie

Les Parents s'engagent à respecter le présent règlement intérieur, le projet éducatif et pédagogique des deux accueils. L'équipe d'encadrement ou le Conseil d'Administration (CA) de l'association prendra des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la famille en cas de non-respect et de désaccord avec les projets après avis et accord de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (pour l'ALSH).

Les Parents seront informés de tout manque de respect, acte de violence ou refus de se conformer aux règles indiquées par les responsables des deux accueils de la part de leur enfant.

L'association se garde le droit de refuser un enfant qui désorganise la bonne marche de l'accueil.

Article 12 - Communication entre la direction, l'équipe d'animation et les parents

Le projet éducatif et le projet pédagogique de l'Accueil Périscolaire et de l'ALSH sont tenus à disposition des Parents.

Les Parents peuvent obtenir, auprès des animateurs, des informations sur le déroulement des journées passées à l'Accueil Périscolaire et/ou l'ALSH ou à venir. La directrice est à leur disposition pour tout autre renseignement.

Ils sont invités à consulter le tableau d'affichage, où figurent le programme des animations, les menus et tous les renseignements nécessaires ainsi que le site internet de Familles Rurales de Beautheil : <http://www.famillesrurales.org/beautheil/> et sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100074654156599>

Article 13 – Avis aux familles

- L'enfant inscrit est autorisé à participer à toutes les activités proposées.
- Le temps périscolaire n'est pas une aide aux devoirs, un espace est mis à disposition des enfants de primaire qui peuvent, s'ils le souhaitent, les commencer, un animateur répondra aux questions, mais leur vérification reste à la charge des parents.
- Il est conseillé de veiller à ce que l'enfant ne porte aucun objet de valeur, en cas de perte vol ou détérioration l'association se décharge alors de toutes responsabilité.
- Afin de ne pas perturber la vie du groupe, il est interdit de confier aux enfants, téléphone portable, console de jeux ou tout autre jeu individuel.
- Tous les enfants accueillis au sein de nos structures devront avoir un comportement correct. Toute atteinte majeure à la vie collective pourra être sanctionnée d'un renvoi temporaire d'un ou plusieurs jours ou définitif en accord avec la présidente de l'association.
- En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne pourra pas être accueilli le temps de sa maladie.
- Nous vous demandons d'habiller les enfants de façon adaptée, simple et pratique, pour les activités extérieures, le port de chaussures de sport est recommandé.
- En cas de dégradations volontaires du matériel, de vêtements, ou autres sont causées par l'enfant, la famille de ce dernier sera convoquée. Après analyse de la situation, les dégradations seront à la charge des parents.

Le présent règlement annule et remplace le précédent.

L'approbation du présent règlement vaut acceptation de l'enfant à l'accueil Périscolaire de Beautheil et à l'ALSH de Saints. Faute de cette approbation par les parents ou du représentant légal, l'enfant ne pourra être accepté.

La présidente de l'Association Familles Rurales de Beautheil-Saints,
Agathe MAURY

XX-----

COUPON D'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET A L'ALSH DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE BEAUTHEIL-SAINTS

Je soussigné(e) Père, Mère ou Représentant légal de l'enfant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil Périscolaire et de l'ALSH et d'en accepter toutes les conditions.

Fait à , le

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

FICHE D'ADHÉSION 2023-2024

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE BEAUTEUIL

Vacances Périscolaire Mercredi Autres

Vous :

Nom :	Prénom :				
Adresse :					
Code postal :	Ville :				
Tel :	Tel. portable :				
Adresse e-mail : @					
Souhaitez-vous recevoir la newsletter* Familles Rurales ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>					
Date de naissance :					
Profession :					
Régime social :	<input type="radio"/> Général	<input type="radio"/> MSA	<input type="radio"/> Spécial	<input type="radio"/> Autre	<input type="radio"/> Inconnu
Situation de famille :	<input type="radio"/> Célibataire	<input type="radio"/> Marié(e)	<input type="radio"/> Veuf(ve)	<input type="radio"/> Vie Maritale	<input type="radio"/> Divorcé(e) <input type="radio"/> Séparé(e)

*lettre d'information envoyée par courrier électronique

Le conjoint :

Nom du conjoint :		Prénom du conjoint :			
Date de naissance :					
Profession :					
Régime social :	<input type="radio"/> Général	<input type="radio"/> MSA	<input type="radio"/> Spécial	<input type="radio"/> Autre	<input type="radio"/> Inconnu

Les enfants à charge :

Nom :						
Prénom :						
Date de naissance :						

Mode de règlement :

Chèque
Espèce
Virement

Date :

**Adhésion : 25€ par famille
et par an**

Septembre 2023

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

Nom des parents :

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :

Mercredi

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 6	
Mercredi 13	
Mercredi 20	
Mercredi 27	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 36		
Lundi 04		
Mardi 05		
Jeudi 07		
Vendredi 08		
Semaine 37		
Lundi 11		
Mardi 12		
Jeudi 14		
Vendredi 15		
Semaine 38		
Lundi 18		
Mardi 19		
Jeudi 21		
Vendredi 22		
Semaine 39		
Lundi 25		
Mardi 26		
Jeudi 28		
Vendredi 29		

Le :

Signature des parents : _____

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE BEAUTHEIL 2023-2024
FICHE DE RESERVATION

Octobre 2023

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

Nom des parents :

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :

Mercredi

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 4	
Mercredi 11	
Mercredi 18	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 40		
Lundi 02		
Mardi 03		
Jeudi 05		
Vendredi 06		
Semaine 41		
Lundi 09		
Mardi 10		
Jeudi 12		
Vendredi 13		
Semaine 42		
Lundi 16		
Mardi 17		
Jeudi 19		
Vendredi 20		

Vacances Scolaires		
Semaine 43		
Lundi 23		
Mardi 24		
Mercredi 25		
Jeudi 26		
Vendredi 27		
Semaine 44		
Lundi 30		
Mardi 31		
Mercredi 1
Jeudi 2		
Vendredi 3		

Ie :

Signature des parents : _____

Nom des parents :

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :
.....
.....

Mercredi

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 8	
Mercredi 15	
Mercredi 22	
Mercredi 29	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

Novembre 2023

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 45		
Lundi 06		
Mardi 07		
Jeudi 09		
Vendredi 10		
Semaine 46		
Lundi 13		
Mardi 14		
Jeudi 16		
Vendredi 17		
Semaine 47		
Lundi 20		
Mardi 21		
Jeudi 23		
Vendredi 24		
Semaine 48		
Lundi 27		
Mardi 28		
Jeudi 30		

Le :

Signature des parents :

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE BEAUTHEIL 2023-2024
FICHE DE RESERVATION

Décembre 2023

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

Nom des parents :

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :

Mercredi

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 6	
Mercredi 13	
Mercredi 20	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 48		
Vendredi 01		
Semaine 49		
Lundi 04		
Mardi 05		
Jeudi 07		
Vendredi 08		
Semaine 50		
Lundi 11		
Mardi 12		
Jeudi 14		
Vendredi 15		
Semaine 51		
Lundi 18		
Mardi 19		
Jeudi 21		
Vendredi 22		
Semaine 52		
Lundi 25		
Mardi 26		
Mercredi 27		
Jeudi 28		
Vendredi 29		

Le :

Signature des parents :

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE BEAUTHEIL 2023-2024
FICHE DE RESERVATION

Janvier 2024

 RESERVATION ANNUELLE
 RESERVATION MENSUELLE

Nom des parents :

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :

Mercredi

 RESERVATION ANNUELLE
 RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 10	
Mercredi 17	
Mercredi 24	
Mercredi 31	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 1		
Lundi 1		
Mardi 2		
Mercredi 3		
Jeudi 4		
Vendredi 5		
Semaine 2		
Lundi 08		
Mardi 09		
Jeudi 11		
Vendredi 12		
Semaine 3		
Lundi 15		
Mardi 16		
Jeudi 18		
Vendredi 19		
Semaine 4		
Lundi 22		
Mardi 23		
Jeudi 25		
Vendredi 26		
Semaine 5		
Lundi 29		
Mardi 30		

Le :

Signature des parents : _____

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE BEAUTHEIL 2023-2024
FICHE DE RESERVATION

Février 2024

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

Nom des parents :

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :
.....
.....
.....

Mercredi

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 7	
Mercredi 28	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 5		
Jeudi 1		
Vendredi 2		
Semaine 6		
Lundi 5		
Mardi 6		
Jeudi 8		
Vendredi 9		
Semaine 9		
Lundi 26		
Mardi 27		
Jeudi 29		

Vacances Scolaires		
Semaine 7		
Lundi 12		
Mardi 13		
Mercredi 14		
Jeudi 15		
Vendredi 16		
Semaine 8		
Lundi 19		
Mardi 20		
Mercredi 21		
Jeudi 22		
Vendredi 23		

Le :

Signature des parents : _____

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE BEAUTHEIL 2023-2024

FICHE DE RESERVATION

Mars 2024

Nom des parents :

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :

.....
.....

Mercredi

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 6	
Mercredi 13	
Mercredi 20	
Mercredi 27	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 9		
Vendredi 01		
Semaine 10		
Lundi 04		
Mardi 05		
Jeudi 07		
Vendredi 08		
Semaine 11		
Lundi 11		
Mardi 12		
Jeudi 14		
Vendredi 15		
Semaine 12		
Lundi 18		
Mardi 19		
Jeudi 21		
Vendredi 22		
Semaine 13		
Lundi 25		
Mardi 26		
Jeudi 28		
Vendredi 29		

Le :

Signature des parents : _____

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE BEAUTHEIL 2023-2024
FICHE DE RESERVATION

Avril 2024

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

Nom des parents :

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :

Mercredi

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 3	
Mercredi 24	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 14		
Lundi 01		
Mardi 02		
Jeudi 04		
Vendredi 05		
Semaine 17		
Lundi 22		
Mardi 23		
Jeudi 25		
Vendredi 26		
Semaine 18		
Lundi 29		
Mardi 30		

Vacances Scolaires		
Semaine 15		
Lundi 8		
Mardi 9		
Mercredi 10		
Jeudi 11		
Vendredi 12		
Semaine 16		
Lundi 15		
Mardi 16		
Mercredi 17		
Jeudi 18		
Vendredi 19		

Le :

Signature des parents :

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE BEAUTHEIL 2023-2024
FICHE DE RESERVATION

Mai 2024

Nom des parents :

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :

Mercredi

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 1	
Mercredi 8	
Mercredi 15	
Mercredi 22	
Mercredi 29	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 18		
Jeudi 02		
Vendredi 03		
Semaine 19		
Lundi 06		
Mardi 07		
Jeudi 09		
Vendredi 10		
Semaine 20		
Lundi 13		
Mardi 14		
Jeudi 16		
Vendredi 17		
Semaine 21		
Lundi 20		
Mardi 21		
Jeudi 23		
Vendredi 24		
Semaine 22		
Lundi 27		
Mardi 28		
Jeudi 30		
Vendredi 31		

Le :

Signature des parents : _____

Juin 2024

Nom des parents :

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :

.....
.....

Mercredi

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 5	
Mercredi 12	
Mercredi 19	
Mercredi 26	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 23		
Lundi 03		
Mardi 04		
Jeudi 06		
Vendredi 07		
Semaine 24		
Lundi 10		
Mardi 11		
Jeudi 13		
Vendredi 14		
Semaine 25		
Lundi 17		
Mardi 18		
Jeudi 20		
Vendredi 21		
Semaine 26		
Lundi 24		
Mardi 25		
Jeudi 27		
Vendredi 28		

Le :

Signature des parents : _____

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE BEAUTHEIL 2023-2024
FICHE DE RESERVATION

Juillet 2024

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

Nom des parents :

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :
.....
.....

Mercredi

RESERVATION ANNUELLE

RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
Mercredi 3	

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 27		
Lundi 01		
Mardi 02		
Jeudi 04		
Vendredi 05		

Vacances Scolaires		
Semaine 28		
Lundi 08		
Mardi 09		
Mercredi 10		
Jeudi 11		
Vendredi 12		
Semaine 29		
Lundi 15		
Mardi 16		
Mercredi 17		
Jeudi 18		
Vendredi 19		
Semaine 30		
Lundi 22		
Mardi 23		
Mercredi 24		
Jeudi 25		
Vendredi 26		
Semaine 31		
Lundi 29		
Mardi 30		
Mercredi 31		

Le :

Signature des parents : _____

RESERVATION ANNUELLE
 RESERVATION MENSUELLE

Nom des parents :

Nom et prénom de (des) l'enfant(s) :

Mercredi

 RESERVATION ANNUELLE
 RESERVATION MENSUELLE

7h00-19h00 avec repas	Accueil de Loisirs
------------------------------	---------------------------

Les jours réservés sont facturés par mois, 2 mercredis minimum

	Accueil matin 7h-9h (2H)	Accueil soir 16h40-19h (2H20)
Semaine 31		
Jeudi 01		
Vendredi 02		
Semaine 32		
Lundi 05		
Mardi 06		
Mercredi 07		
Jeudi 08		
Vendredi 09		
Semaine 33		
Lundi 12		
Mardi 13		
Mercredi 14		
Jeudi 15		
Vendredi 16		
Semaine 34		
Lundi 19		
Mardi 20		
Mercredi 21		
Jeudi 22		
Vendredi 23		
Semaine 35		
Lundi 26		
Mardi 27		
Mercredi 28		
Jeudi 29		
Vendredi 30		

Le :

Signature des parents : _____